|  |
| --- |
| **MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES**  **MARCHE PUBLIC n°2025042L2**  **CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES**  **Valant acte d’engagement**  **Lot 2 : Fourniture de champagne et prestations associées.**  **(CCP-AE\_LOT 2)**  **Le pouvoir adjudicateur :**  CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L’IMAGE ANIMEE (CNC)  291 boulevard Raspail  75675 PARIS Cedex 14  **Objet du Marché public :**  Fourniture de vins, champagne, boissons courantes et prestations associées.   * Lot 2 : Fourniture de champagne et prestations associées.   **Codes CPV :**  15000000-8 (Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes)  **Informations budgétaires :**  Enveloppe : Fonctionnement  Destination : FS223  Code intervention : S3227  **Annexes**  Annexe 1 : Formulaire candidature – Lot 2  Annexe 2 : Offre financière et environnementale – Lot 2  Annexe 3 : Mémoire technique, annexes et catalogue remis dans le cadre de la procédure n°2021017 |

Table des matières

[Article 1 - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHE 3](#_Toc204939870)

[1.1 Objet du Marché public 3](#_Toc204939871)

[1.2 Allotissement 3](#_Toc204939872)

[1.3 Forme et montant du Marché public 3](#_Toc204939873)

[1.4 Durée du Marché public 3](#_Toc204939874)

[1.5 Secret professionnel 4](#_Toc204939875)

[Article 2 - REPRESENTANTS DES PARTIES 4](#_Toc204939876)

[2.1 Représentation du pouvoir adjudicateur 4](#_Toc204939877)

[2.2 Représentation du Titulaire 4](#_Toc204939878)

[Article 3 - DOCUMENTS CONTRACTUELS 4](#_Toc204939879)

[Article 4 - PRESTATIONS ATTENDUES 4](#_Toc204939880)

[**4.1** **Contexte** 4](#_Toc204939881)

[**4.2** **Caractéristiques des prestations atttendues** 5](#_Toc204939882)

[**4.3** **Quantité estimative de commandes annuelles :** 5](#_Toc204939883)

[**4.4** **Suivi des consommations** 5](#_Toc204939884)

[Article 5 - CONDITIONS D’EXECUTION 5](#_Toc204939885)

[**5.1** **Passation des commandes** 5](#_Toc204939886)

[**5.2** **Délais d’exécution** 6](#_Toc204939887)

[**5.3** **Lieux et conditions de livraison** 6](#_Toc204939888)

[**5.4** **Formes des communications** 6](#_Toc204939889)

[Article 6 - VERIFICATION DES PRESTATIONS 6](#_Toc204939890)

[Article 7 - PRIX DU MARCHE 6](#_Toc204939891)

[**7.1** **Contenu des prix** 6](#_Toc204939892)

[**7.2** **Forme des prix** 7](#_Toc204939893)

[**7.3** **Révision des prix** 7](#_Toc204939894)

[**7.3.1** **Tarifs publics du titulaire** 7](#_Toc204939895)

[**7.3.2** **Offres de prix promotionnelles** 7](#_Toc204939896)

[Article 8 - MODALITES DE PAIEMENT 7](#_Toc204939897)

[8.1 Présentation des demandes de paiement 7](#_Toc204939898)

[8.2 Facturation dématérialisée 8](#_Toc204939899)

[8.3 Facturation papier 8](#_Toc204939900)

[8.4 Paiement et retard de paiement 8](#_Toc204939901)

[Article 9 - PENALITES POUR RETARD 8](#_Toc204939902)

[Article 10 - PIECES ET ATTESTATIONS A FOURNIR 8](#_Toc204939903)

[10.1 Assurance 8](#_Toc204939904)

[10.2 Dispositif de vigilance (Article D. 8222-5 du code du travail) 8](#_Toc204939905)

[10.3 Dispositif d’alerte (Article L. 8222-6 du code du travail) 9](#_Toc204939906)

[10.4 Liste nominative du personnel étranger 9](#_Toc204939907)

[10.5 Obligations en matière de détachement des travailleurs 9](#_Toc204939908)

[Article 11 - DIFFERENDS ET LITIGES 9](#_Toc204939909)

[Article 12 - DISPOSITIONS DIVERSES 9](#_Toc204939910)

[12.1 Nom, prénom, qualité du signataire du marché ou de l’accord-cadre 9](#_Toc204939911)

[12.2 Information en matière de nantissements ou cessions de créances 10](#_Toc204939912)

[12.3 Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire 10](#_Toc204939913)

[Article 13 - SIGNATURE DU TITULAIRE 10](#_Toc204939914)

[Article 14 - SIGNATURE DU CNC 10](#_Toc204939915)

[Article 15 - DEROGATIONS AU CCAG-FCS 11](#_Toc204939916)

|  |  |
| --- | --- |
| **ENTRE,**  Le Centre national du cinéma et de l’image animée, |  |
| situé au 291 boulevard Raspail, 75675 Paris cedex 14, |  |

Ci-après dénommé « **le CNC »** ou «**le Centre »** d’une part,

**Et**

|  |  |
| --- | --- |
| **Dénomination sociale** |  |
| **Nom commerciale** |  |
| **Adresse du siège** |  |
| **Adresse de l’établissement** *(si différent du siège)* |  |
| **Courriel** |  |
| **N° de téléphone** |  |
| **N° de télécopie** |  |
| **N° SIRET** |  |

Ci-après dénommée **« le titulaire »** d’autre part,

Il est convenu ce qui suit.

# CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHE

## Objet du Marché public

Le présent marché public a pour objet la fourniture de vins, champagne, boissons courantes et prestations associées.

## Allotissement

Le présent Marché public est alloti comme suit :

* Lot 1 : Fourniture de vins, boissons courantes et prestations associées.
* Lot 2 : Fourniture de champagne et prestations associées.

Le présent CCP-AE porte sur le Lot 2.

## Forme et montant du Marché public

Le marché prend la forme d’un accord cadre mono-attributaire exécuté à bons de commandes sans minimum et avec un montant maximum fixé à 90 000 € HT, périodes de reconductions comprises.

## Durée du Marché public

Le marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de 12 mois.

Le marché est tacitement reconductible 3 fois pour une durée de 12 mois par période de reconduction.

## Secret professionnel

Le titulaire s’engage à respecter le secret le plus absolu sur toutes les informations transmises par le CNC, à l’exclusion de celles considérées comme étant du domaine public ou que le titulaire aurait pu obtenir légalement d’un tiers.

Le titulaire doit informer ses sous-traitants des obligations de confidentialité et des mesures de sécurité qui s’imposent à lui pour l’exécution du marché public. Il doit s’assurer du respect de ces obligations par ses sous-traitants.

# REPRESENTANTS DES PARTIES

## Représentation du pouvoir adjudicateur

La secrétaire générale assure le suivi de l'exécution du présent Marché public dans la limite des délégations de signatures consenties par le Président du CNC.

Le CNC notifie toute modification de l'interlocuteur au Titulaire.

## Représentation du Titulaire

Le Titulaire désigne, dès la Notification du marché un interlocuteur habilité à le représenter auprès du CNC pour les besoins de l'exécution du marché.

Le Titulaire s'engage à informer, sans délai, le CNC de toute modification d'interlocuteur désigné.

Cet interlocuteur informe sans délais le CNC, de tout problème rencontré pendant l’exécution des prestations. En cas de problème lors de l’exécution des prestations, le représentant du titulaire du marché doit pouvoir être contacté par téléphone par le CNC et intervenir dans un **délai maximum de 24h**.

# DOCUMENTS CONTRACTUELS

Par dérogation à l’article 4.1 du CCAG, les pièces constitutives du Marché public sont, par ordre de priorité décroissante :

* Le présent cahier des clauses particulières lot 2 valant acte d’engagement (CCP-AE\_LOT 2) ;
* Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services – approuvé par l’arrêté interministériel du 30 mars 2021 (JORF n°0078 du 1 avril 2021) - « CCAG-FCS », modifié, disponible à l’adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043310341>

* Les annexes au présent CCP-AE dont notamment :
  + l’offre financière du Titulaire (notamment l’annexe 2 au CCP-AE\_LOT 2 : « Offre financière et environnementale – LOT 2 ») ;
  + l’offre technique du Titulaire.

L’exemplaire du Marché public conservé par le CNC fait seul foi. Les conditions générales de vente du Titulaire sont inapplicables.

# PRESTATIONS ATTENDUES

* 1. **Contexte**

La présent marché a pour objet la fourniture de champagne dans le cadre des cocktails, avant-premières et réceptions de prestige du Centre national du cinéma et de l’image animée.

* 1. **Caractéristiques des prestations atttendues**

Le titulaire doit être en mesure de fournir les bouteilles de champagne suivantes :

* Bouteilles de Brut 75cl ;
* Bouteilles de Brut Magnum ;
* Bouteilles de Rosé Millésimé 75cl ;
* Bouteilles de Brut Millésimé « Prestige » 75cl ;
* Demi-bouteilles de Brut.

Le titulaire propose un champagne Brut, certifié « mise sur lattes d’un minimum de 24 mois ».

* 1. **Quantité estimative de commandes annuelles :**

A titre informatif et non contractuel, les volumes de consommation **annuels** du CNC sont les suivants :

* Bouteilles de Brut 75cl : 1 000 à 2 000 unités / an ;
* Bouteilles de Brut Magnum : 300 à 600 unités / an ;
* Bouteilles de Rosé Millésimé 75cl : 120 à 240 unités / an ;
* Bouteilles de Brut Millésimé « Prestige » 75cl : 120 à 240 unités / an ;
* Demi-bouteilles de Brut : 96 à 144 unités / an.
  1. **Suivi des consommations**

Sur demande du CNC, le titulaire transmet dans un délai de 15 jours suivant la demande, un bilan des consommations faisant apparaitre la liste des références commandées, avec a minima :

* Pour chaque référence : les quantités commandées, le prix unitaire et le montant total commandé pour la référence.
* Le montant total commandée sur la période.

# CONDITIONS D’EXECUTION

* 1. **Passation des commandes**

Le Marché public s’exécute au moyen de bons de commande.

Les commandes sont passées au fur et à mesure des besoins du CNC. Toute intervention du Titulaire est obligatoirement précédée d’un bon de commande.

Chaque bon de commande comporte les informations suivantes :

* La référence du marché ;
* Le numéro et la date d'émission de la commande ;
* Descriptif des prestations et quantités ;
* Coût des prestations, HT et TTC ;
* Le cas échéant, le délai d'exécution ou date de remise des livrables ;
* Les conditions particulières d'exécution le cas échéant.

Les bons de commande peuvent être émis jusqu’au dernier jour de validité du marché et leur durée d’exécution est fixée conformément aux conditions habituelles d’exécution du marché.

* 1. **Délais d’exécution**

Les délais d’exécution des prestations (livraison des fournitures) sont indiqués dans l’offre du titulaire, et fixés à chaque bon de commande dans le respect des délais maximum précisés ci-après.

Les délais de livraison ne peuvent excéder cinq jours ouvrés à compter de la notification du bon de commande au titulaire.

Chaque livraison donnera lieu à un bon de réception pour le titulaire du marché, à l’issue du contrôle quantitatif et qualitatif des produits livrés.

* 1. **Lieux et conditions de livraison**

Le titulaire du marché s’engage à procéder à la livraison des produits commandés, dans les locaux du CNC, en parfait état d’hygiène et de propreté.

Les fournitures sont livrées au siège du CNC ou à toute autre adresse située en région Ile de France et précisé dans le bon de commande.

**Adresse du siège du CNC :**

Centre national du cinéma et de l’image animée

291 Boulevard Raspail

75675 Paris Cedex 14

* 1. **Formes des communications**

Les communications entre le Titulaire et le CNC pourront être adressées soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit par télécopie, soit par courrier électronique.

Toute décision ayant une incidence directe sur la réalisation des prestations doit être préalablement et expressément approuvée par le CNC.

# VERIFICATION DES PRESTATIONS

Il n’est pas dérogé aux dispositions du CCAG-FCS.

# PRIX DU MARCHE

* 1. **Contenu des prix**

Les prix sont établis hors TVA en euros (€).

Les prix des produits comprennent toutes les sujétions nécessaires à l'exécution des prestations ; à l’exception de la livraison qui fait l’objet d’un prix distinct ; notamment :

* les frais d’assurance,
* les marges pour risques et marges bénéficiaires,
* les frais liés à l’éventuel rejet ou ajournement des prestations,
* les frais de conditionnement et d’emballage des produits ;
* les frais de livraison (sous réserve du respect des minimum de commandes éventuellement applicables) notamment :
  + La manutention ;
  + Les emballages et conditionnements ;
  + Le transport jusqu’au lieu de livraison ;
  + La reprise des contenants (caisses etc.) ;
* tous frais de déplacement, d'hébergement ou de restauration des personnels du titulaire et des intervenants tiers nécessaires à l'exécution des prestations,
* toutes les dépenses nécessaires à la réalisation de l’ensemble des prestations.
  1. **Forme des prix**

Le Marché public est traité à prix unitaires révisables dans les conditions définies à l’article 7.3 du présent CCP.

* 1. **Révision des prix**
     1. **Tarifs publics du titulaire**

Les prix figurant au présent accord cadre et dans son annexe financière sont réputés établis aux conditions économiques à la date de notification du présent marché.

Ils sont fermes pendant la durée initiale du marché, puis révisables lors de chaque reconduction par application de la formule suivante :

**P = Po x [0,15 + 0,85 (S/So)]**

P = Prix révisé.

Po = Prix d’origine.

I = Indice mensuel des prix à la consommation INSEE (Indice annuel des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France - Nomenclature Coicop : 02.1.2.1.3 - Champagne et mousseux - Identifiant 001764540), dernier indice connu à la date de la demande de révision.

Io = valeur du même indice, au mois de remise des offres.

Le titulaire s'engage à faire parvenir au CNC, par lettre recommandée avec accusé de réception, les prix révisés au plus tard 1 mois précédant l’entrée en vigueur des nouveaux tarifs. En cas de silence du titulaire, le marché est reconduit aux conditions initiales.

Le CNC se réserve le droit de résilier sans indemnité la partie non exécutée du marché à la date d'application de ces nouveaux tarifs lorsque l'augmentation est supérieure à 3% l'an.

* + 1. **Offres de prix promotionnelles**

Le Titulaire peut proposer, à tout moment durant l’exécution du Marché public, des offres de prix promotionnelles à la baisse.

Dans ce cadre, le Titulaire adresse au CNC le tarif ou la remise, par tout moyen permettant de lui donner date certaine. Il donne toutes précisions utiles et notamment la durée de validité de la remise et la désignation précise des prestations concernées.

Le CNC notifie son accord par tout moyen permettant de lui donner date certaine.

# MODALITES DE PAIEMENT

## Présentation des demandes de paiement

Les factures sont établies en un (1) original. Elles doivent être conformes au prix du Marché public tel qu’indiqué en annexe 2 du présent CCP-AE.

Chaque facture porte, outre les mentions légales, les mentions suivantes :

* Le numéro du Marché public ;
* La date ;
* La nature de la demande de paiement (demande de paiement pour solde ou demande d’acompte…) ;
* La description des Prestations ;
* Le montant total en € HT et TTC ;
* Le montant de la TVA ;

Du montant de cette facture, qui fait apparaître la valeur totale des Prestations, est déduit, le cas échéant, le montant des avances et des acomptes versés ainsi que les pénalités.

## Facturation dématérialisée

En application de l’article L2192-1 du code de la commande publique (CCP), le titulaire et le cas échéant, ses sous-traitants admis au paiement direct, transmettent leurs factures sous forme électronique.

En application de l’article L2192-5 du CCP, la transmission des factures s’effectue via une solution mutualisée, mise à disposition par l'Etat et dénommée “ portail public de facturation ”. Ce portail internet est mis à disposition des émetteurs à l'adresse suivante : <https://chorus-pro.gouv.fr>

A titre informatif, plus de précisions sur le portail Chorus Pro et ses fonctionnalités, sont disponibles en consultant le site internet : <https://communaute-chorus-pro.finances.gouv.fr>.

Les factures électroniques comportent les mentions obligatoires prévues à l’article D2192-2 du CCP.

## Facturation papier

Dans le cas où le Titulaire n’est pas soumis à l’obligation de dématérialisation des factures, celles-ci sont envoyées à l’adresse suivante :

Centre national du cinéma et de l’image animée

Agence comptable – Service facturier

291 boulevard Raspail

75675 PARIS Cedex 14

## Paiement et retard de paiement

Le paiement est effectué par virement administratif dans un délai global maximum de trente (30) jours en application de l’article R. 2192-10 du Code de la commande publique, à compter de la réception de la demande de paiement ou à compter de la date de réception des Prestations si celle-ci est ultérieure, en application de l’article R. 2192-17 du Code de la commande publique,

Le défaut de paiement dans le délai prévu ci-dessus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires ainsi qu’une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement au bénéfice du Titulaire, conformément aux articles R. 2192-31 à R. 2192-36 du Code de la commande publique.

# PENALITES POUR RETARD

Il n’est pas dérogé aux dispositions du CCAG-FCS.

# PIECES ET ATTESTATIONS A FOURNIR

## Assurance

Le Titulaire doit justifier qu'il est Titulaire d'une assurance couvrant les responsabilités découlant des principes dont s'inspirent les articles 1792 et suivants du Code civil.

Il s'engage, sur toute demande faite par les services du CNC ou en cas de modification des conditions de sa police d'assurance, à communiquer une attestation de souscription de la police d'assurance en cours de validité, dans un délai de quinze (15) jours.

## Dispositif de vigilance (Article D. 8222-5 du code du travail)

Le Titulaire s’engage à fournir tous les six (6) mois à compter de la notification du Marché public et jusqu’à la fin de l’exécution de celui-ci, les pièces et attestations sur l’honneur prévues à l’article D. 8222-5 ou D. 8222-7 du code du travail.

A défaut, le Marché public peut être résilié.

## Dispositif d’alerte (Article L. 8222-6 du code du travail)

Si dans le cadre du dispositif d’alerte prévu à l’article L. 8222-6 du code du travail, le Titulaire ne s’acquitte pas des formalités mentionnées aux articles L. 8221-3 à L. 8221-5 du code du travail, le CNC enjoint aussitôt au Titulaire de faire cesser la situation délictuelle.

Le Titulaire a deux (2) mois à compter de cette mise en demeure pour apporter la preuve de la fin de la situation délictuelle, sans quoi, à l’issue de ces deux (2) mois, le Marché public peut être résilié sans indemnité, aux frais et risques du Titulaire.

## Liste nominative du personnel étranger

Conformément à l’article D. 8254-2 du code du travail, le Titulaire s’engage à remettre au CNC, avant tout début d’exécution, la liste nominative des salariés étrangers soumis à l’autorisation de travail prévue à l’article L. 5221-2 et affectés à la réalisation des Prestations objet du Marché public.

Cette liste, établie à partir du registre du personnel, précise pour chaque salarié :

* sa date d’embauche,
* sa nationalité,
* le type et le numéro d’ordre du titre valant autorisation de travail.

En cas de non-respect de ces dispositions et après mise en demeure restée infructueuse le Marché public peut être résilié pour faute du Titulaire.

## Obligations en matière de détachement des travailleurs

Tout Titulaire établi hors de France qui détache temporairement des salariés sur le territoire national est soumis à des obligations spécifiques fixées par les articles L. 1261-1 à L. 1265-1 et R. 1261-1 à D. 1265-1 code du travail.

Il doit notamment adresser une déclaration, préalablement au détachement, à l’inspection du travail du lieu où débute la Prestation et désigner un représentant de l’entreprise sur le territoire national, chargé d’assurer la liaison avec les agents de contrôle compétents pendant la durée de la Prestation.

À cet effet, et conformément à l’article R. 1263-12 du code du travail, le Titulaire adresse au CNC, le cas échéant, avant le début de chaque détachement d’un ou de plusieurs salariés, les deux (2) documents suivants :

* une copie de la déclaration de détachement transmise à l’unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l’emploi,
* une copie du document désignant son représentant sur le territoire national.

En application de l’article L. 1262-4-1 du code du travail, le CNC vérifie que le Titulaire qui détache des salariés a bien adressé une déclaration, préalablement au détachement, à l’inspection du travail et désigné un représentant sur le territoire national.

# DIFFERENDS ET LITIGES

En cas de litige, la loi française est seule applicable. Pour tout différend qui s’élèverait entre les parties et s’il ne peut être obtenu un accord amiable, la juridiction compétente est le Tribunal Administratif de Paris.

# DISPOSITIONS DIVERSES

## Nom, prénom, qualité du signataire du marché ou de l’accord-cadre

M. Gaëtan BRUEL, président nommé par le décret du 5 février 2025, ou son représentant dument habilité.

## Information en matière de nantissements ou cessions de créances

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R. 2191-60 et R. 2191-61 du Code de la commande publique

M. Arthur Nguyen

Chef du service du budget du CNC,

CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L’IMAGE ANIMEE

291 boulevard Raspail

75675 Paris Cedex 14

Arthur.nguyen@cnc.fr

Tel. : 01 44 34 38 25

## Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire

M. l’Agent comptable du CNC

CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L’IMAGE ANIMEE

1. boulevard Raspail - 75675 Paris Cedex 14

Courriel : yves.dame@cnc.fr

Tél. : 01 44 34 37 92

Fax. : 01 44 34 37 25

# SIGNATURE DU TITULAIRE

Compte (s) à créditer : *(Joindre un ou des relevé(s) d’identité bancaire ou postal.)*

* Nom de l’établissement bancaire :
* Numéro de compte :
* Numéro IBAN :

Le titulaire renonce au bénéfice de l’avance :

|  |  |
| --- | --- |
| OUI | NON |

|  |  |
| --- | --- |
| **Représentant du Titulaire**  Nom :  Prénom :  Qualité : | **Signature** |

# SIGNATURE DU CNC

Le visa de la mission de control général économique et financier est requis pour les marchés publics d’un montant égal ou supérieur à 40 000 €HT.

|  |  |
| --- | --- |
| **Pour la Mission de control générale économique et financier,**  Nom : GUITTON  Prénom : Vincent  Qualité : Contrôleur général | **Date :**  **Signature** |
| **Pour le CNC,**  Nom :  Prénom :  Qualité : | **Date :**  **Signature** |

# DEROGATIONS AU CCAG-FCS

|  |  |
| --- | --- |
| **Article du présent CCP** | **Article auquel il est fait dérogation dans le CCAG-FCS** |
| Article 3 – Documents contractuels | Art. 4.1 |